... cité qui faisait la ... de notre France et de notre Artois. ... de Douai, ... puissante ... par son institution ... sous la protection immé... Vierges d'Arras qui la regardèrent ... de Douai projetait au loin l'éclat des lumières dont brillaient ses nombreux et savants docteurs. Mais, comme autrefois le fer des Assyriens a renversé Jérusalem, la tourmente révolutionnaire, à la fin du siècle dernier, vint s'abattre sur cette célèbre Université : selon le langage du prophète Jérémie ... sur les ruines de la cité sainte, les pierres du sanctuaire de la science ... dispersées au coin de toutes les rues.

» Comme pour le peuple juif, s'écoulèrent de longues années de captivité, où ... l'étreinte d'un monopole absolu, l'enseignement supérieur se vit constamment ... la liberté de rentrer dans le domaine ... il était banni ; comme aux Juifs ... un édit de retour lui a été enfin octroyé. A l'instant même, les catholiques, sous l'impulsion de leurs premiers pasteurs, se sont mis à l'œuvre pour relever les ruines de ces Universités qui faisaient autrefois la gloire de la France. Quel magnifique élan dans notre province ecclésiastique de Cambrai ! Quelle ardente émulation pour apporter les pierres à l'édifice que l'importante cité de Lille est maintenant si fière de posséder dans son sein ?

» Mais hélas ! il faut bien le reconnaître, comme les Juifs, nous sommes entourés d'ennemis qui veulent entraver cette œuvre de restauration à laquelle nos catholiques se dévouent avec une ardeur si admirable. Nous aussi, pendant que d'une main nous posons les assises de notre Université, nous avons besoin de tenir dans l'autre l'épée de la défense, pour repousser les attaques qui se dressent nombreuses autour de nous. Nos adversaires, comme ceux des Juifs, voudraient faire croire que nos Universités seront, comme Jérusalem, *civitatem rebellem et pessimam*, ennemies de ceux qui tiennent le pouvoir, opposées aux aspirations des sociétés actuelles, *nocens regibus et provinciis*. Voilà ce que répètent les mille échos de la presse irréligieuse. Nous sommes donc dans la nécessité de repousser ces calomnies et de défendre les droits que nous a conférés une liberté, hélas ! bien parcimonieuse. Certes, messieurs, cette défense n'a pas manqué jusqu'ici de la part de ceux que nous sommes fiers de voir placés à la tête de notre Université. C'est ce devoir que remplissait, il y a quelques mois, la députation envoyée auprès de la commission du Sénat chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur l'enseignement.

» N'est-il pas aussi l'expression de ce devoir, ce mémoire sorti de la plume de vos savants doyens, où, à côté de l'exposition si nette, si claire, des droits qu'on ne saurait refuser sans la plus flagrante injustice, se montre si puissante la réfutation des sophismes produits par l'ignorance, ou la plus insigne mauvaise foi?

» Quoi qu'il en soit, Messieurs, forts de ces droits, et quelles que soient les attaques qui les menacent, vous poursuivez avec courage l'œuvre commencée. Comme le recommandait Néhémias à son peuple, vous ne tremblez pas en face de vos adversaires, vous vous confiez au Dieu grand et terrible, *ne timeatis à facie eorum : Domini magni et terribilis mementote*. N'avons-nous pas une preuve bien éclatante de votre invincible confiance, dans la cérémonie religieuse que nous allons accomplir dans quelques instants. Sur cette pierre que nous entourons de nos bénédictions va se dresser l'édifice consacré à vos doctes leçons? Ah! quand on considère le but pour lequel a été fondée notre Université catholique, l'heureuse influence qu'elle doit exercer pour le maintien et l'accroissement du règne de Jésus-Christ, dans les intelligences et dans les cœurs, ne pouvons-nous pas appliquer à cette première pierre les paroles que l'Église emploie pour la bénédiction et la pose de la pierre fondamentale de ses sanctuaires : *In fide Jesu Christi, collocamus lapidem istum primarium, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ut vigeat vera fides hic.*

» Oui, Messieurs, la foi en Jésus-Christ, voilà la pierre fondamentale sur laquelle reposent et reposeront toujours vos enseignements. Jésus-Christ est appelé dans nos saints livres la pierre par excellence, *petra autem erat Christus. Personne, dit le grand apôtre, ne peut poser d'autre fondement.* C'est donc dans la foi en Jésus-Christ, pierre fondamentale visiblement représentée par son ... sur la terre, que nous allons bénir cette pierre matérielle. Puissent les prières qui la consacreront être le gage de la protection divine sur l'édifice, et sur les maîtres et sur les élèves qui le fréquenteront.

» Messieurs de nos comités catholiques, ce n'est pas sans raison qu'a été ménagée la coïncidence de cette cérémonie avec votre congrès annuel. Vous avez pour devise cette belle parole: *Instaurare omnia in Christo*, restaurer, renouveler tout en Jésus-Christ. C'est là le but de vos œuvres, des délibérations qui les préparent, des moyens qui les réalisent. N'est-ce pas aussi la fin de nos Universités catholiques, *restaurer en Jésus-Christ*. Voilà pourquoi vous avez été, entre tous, les promoteurs, les propagateurs et les défenseurs de cette œuvre si importante. Votre place était donc à cette cérémonie. Je suis heureux d'en profiter pour me faire en ce moment l'interprète de la reconnaissance de mon Éminent et si Vénéré Métropolitain, auquel je m'unis de tout cœur, et de celle du Conseil d'administration, pour l'intérêt toujours si dévoué que vous portez et ne cesserez de porter à cette grande institution. »

Ce discours a été souvent interrompu par de vifs applaudissements. Mgr Lequette a jeté de l'eau bénite sur l'emplacement de la première pierre et sur la pierre elle-même ; puis, avec une truelle d'argent, il a étalé le mortier sur les parois ; on a placé dans la pierre une caisse contenant divers documents et médailles, et Mgr Lequette l'a refermée avec un marteau également en argent. Au chant de l'*Ave, maris stella*, entonné pendant cette cérémonie, ont succédé les acclamations suivantes : *Ad multos annos*, Vive l'Université catholique ! Vive Mgr Lequette ! Vive Léon XIII ! Vive la France catholique ! Les étudiants ont reformé leurs rangs pour reporter leur bannière et chacun s'est séparé, vivement ému par une cérémonie qui fera époque dans l'histoire de l'Université catholique de Lille.

(*Vraie France*) T. Z.

L'Impératrice Eugénie

L'impératrice Eugénie a passé la journée de vendredi à Paris, et en est partie par le train de huit heures vingt.

Sa présence avait été tenue secrète pour le public, mais plusieurs personnes en avaient été prévenues, et le prince Jérôme ayant demandé à quelle heure il pourrait être reçu, a été immédiatement introduit auprès de l'impératrice.

Que s'est-il passé dans le cœur de la mère et de l'épouse pendant cette entrevue ? c'est ce que les journaux jéromistes ne nous diront certainement pas ; mais il est plus que probable que cette femme, si cruellement éprouvée a dû sup[illegible] dans cette circonstance une nouvelle épreuve qui a dû raviver de bien tristes et bien pénibles souvenirs.

Entre *elle* et *lui*, il n'y avait rien de commun, aucune sympathie n'était possible, aucun regret ne pouvait les réunir.

Seules les convenances pouvaient un instant mettre en présence ces deux personnalités, et encore eût-elles été insuffisantes du côté du prince Napoléon : le prince n'était pas accompagné de ses fils, *qui n'avaient pu être prévenus en temps opportun*, dit le *Gaulois*. Le prince Napoléon n'était pas sans connaître à l'avance l'arrivée de l'impératrice, et cette mauvaise excuse n'a dû tromper personne.

« *Si je repasse par la France*, a répondu la veuve de Napoléon III, je verrai vos fils avec plaisir. »

La reine Isabelle a été reçue peu de temps après, mais la princesse Mathilde s'étant présentée aussitôt après le départ de son frère, a dû s'éloigner sans avoir vu sa cousine.

Que s'est-il passé ? Le *Gaulois* dit qu'elle s'est retirée en apprenant que l'impératrice était en prière...

On nous permettra de douter de tant de discrétion. La princesse Mathilde aurait pu attendre un instant. Son départ donne raison à d'autres suppositions.

Nous le répétons, il n'y a rien de commun entre la veuve et la mère des derniers Napoléon et le prince Jérôme.

Bulletin Militaire

Une intéressante expérience militaire à signaler :

« Nos musiciens ont pour mission, sur le champ de bataille, de relever les blessés et de les transporter à l'ambulance, charge qui incombe, dans l'armée allemande, à un corps spécial de brancardiers dont nous n'avons pas l'équivalent.

» M. Hervé, colonel du 1er régiment de zouaves et un jeune médecin major ont songé à mieux utiliser les musiciens.

» On leur a donné une instruction chirurgicale sommaire, leur permettant de faire les premiers pansements, faute desquels tant de blessés meurent sur les champs de bataille.

» En dix jours, les résultats ont été surprenants. Les hommes compétents n'hésitent pas à affirmer qu'en moins de deux mois, on fera de ces intelligents soldats des auxiliaires incomparables pour les médecins sur le champ de bataille. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nos sociétés musicales vont ces jours-ci, selon l'usage traditionnel présenter leurs hommages à leurs chefs à l'occasion de la Sainte Cécile.

La section de symphonie s'est jointe vendredi à la Grande-Harmonie, pour offrir leurs souhaits à leur chef commun M. Victor Delannoy ; les symphonistes ont voulu témoigner publiquement leur sympathie pour les membres de la Grande-Harmonie, et leur sentiments de reconnaissance envers leur digne directeur après le discours d'usage prononcé par M. Gustave Hofman, secrétaire de la Grande-Harmonie, les paroles suivantes ont été adressées par M. Achille Deledalle au nom des Symphonistes :

« Cher Maître,

» Je suis heureux de vous présenter à l'occasion de la Sainte-Cécile, les bons souhaits des Symphonistes.

» Nous saisissons cette circonstance, pour vous remercier des soins dévoués que vous prodiguez à la Symphonie, pour lui faire atteindre le but artistique qu'elle poursuit.

» Sous votre habile direction, elle continuera l'étude des grands compositeurs, Auber, Hérold, Haydn, et tant d'autres qui sont l'honneur de l'art musical.

» Vous avez porté bien haut et bien loin la renommée de la *Grande Harmonie*; l'exemple de notre sœur aînée nous est un puissant encouragement à suivre sa noble tradition, et à montrer que Roubaix sait allier le goût du travail avec celui des arts.

» Daigne la Providence vous conserver longtemps à notre famille, à notre chère ville de Roubaix, et à vos élèves qui sont tous vos amis.

» Veuillez recevoir ce bouquet comme gage de nos sentiments d'estime et de reconnaissance. »

SUITE des résolutions prises par les Conseils municipaux des cantons de Tourcoing, dans la 4me session ordinaire :

BOUSBECQUES

1° A été proposé le classement comme chemins vicinaux de la route de Bousbecques et Roncq à Tourcoing, de celle de Linselles à Halluin. Ces deux chemins ont sur le territoire de Bousbecques, le premier, une longueur de 1,831 mètres, le second, 872 mètres. Ils font partie du classement d'un nouveau réseau de chemins d'intérêt commun adopté par le Conseil général du Nord dans sa session d'août dernier.

2° A été décidé de payer l'impôt de 3 % réclamé par l'Enregistrement, sur le revenu du prêt de 20 000 francs fait à Bousbecques, pour construction d'écoles.

3° A été décidé que l'ancienne maison d'école des garçons appartenant à la commune, et aujourd'hui inoccupée, sera immédiatement convertie en habitation particulière et que la pièce qui servait à usage de première classe sera transformée en une salle pour les séances du Conseil municipal. Il a été voté à cet effet, une somme de 485 francs, montant du devis établi pour ce travail.

4° Le Conseil municipal voulant donner une marque de sympathique reconnaissance, au regretté M. Rousset-Defontaine, ancien maire de Tourcoing pour le concours si empressé et si dévoué qu'il a toujours apporté à défendre au Conseil général, les intérêts de la commune de Bousbecques a déclaré s'associer aux nombreux regrets que sa mort a laissés dans les populations dont il était le mandataire. Il a été décidé que l'expression de ces sentiments serait relatée dans le registre des délibérations du Conseil.

RONCQ

1° Sur la proposition de M. Bonduel Ghestem, maire, la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement à l'école, a été renvoyée à l'examen de la commission spéciale.

2° Un avis favorable au classement de divers chemins vicinaux a été émis.

3° Le conseil consulté sur l'établissement de la 4e école d'arts et métiers a émis le vœu qu'elle soit installée à Lille. (*A suivre*)

Voici, à titre de document la profession de foi que M. Cirier, candidat à la députation vient d'adresser aux électeurs de la 2e circonscription de Cambrai :

Messieurs les électeurs,

Le député que vous venez de perdre était un patriote dévoué à la République et à vos intérêts. S'il suffisait pour le remplacer dignement, d'aimer son pays et d'être franchement républicain, je solliciterais vos suffrages avec confiance.

Mais vous avez le droit d'exiger plus de votre député, et pour que vous [illegible] capable de bien remplir le mandat qui m'a été offert par vos délégués je vais vous dire en peu de mots mon opinion sur les questions qui vous touchent de plus près.

La France doit conserver avec un soin jaloux la Constitution qu'elle s'est librement donnée : c'est la République seule qui peut lui assurer la paix à l'extérieur, le calme à l'intérieur, et lui permettre de se consacrer au travail, aux affaires.

Avec la République les charges que la guerre nous a imposées diminueront progressivement; chaque année nos budgets se soldent par des excédants importants ; de nombreux impôts ont été supprimés ou réduits ; d'autres vont l'être, et en première ligne je place les impôts de consommation qui frappent surtout l'ouvrier.

Bientôt notre organisation militaire sera assez solide pour que, sans compromettre la défense nationale, le service dans l'armée soit réduit à trois ans.

A nos populations d'ouvriers et de laboureurs, à nos artisans, à nos fabricants, il faut assurer de l'ouvrage : c'est le vrai moyen d'améliorer leur sort commun. Pour cela je voudrais que, dans les traités de commerce, on donnât au travail national une influence prépondérante.

Notre circonscription réclame depuis longtemps l'exécution du chemin de fer de Valenciennes au Cateau, du canal de Denain à Câtillon, des chemins de fer à voie étroite. C'est le devoir de votre député de ne rien négliger pour triompher rapidement de tous les obstacles.

L'homme qui travaille est sage, celui qui s'instruit apprend à le devenir. Ne négligeons donc rien pour la prospérité de nos écoles, et que nos enfants, en s'instruisant, soient élevés dans l'amour de la patrie.

Ce n'est pas en un jour, mes chers concitoyens, que se réaliseront tous ces vœux; mais au moins nous sommes sûrs, avec notre Gouvernement, de marcher plus librement dans la voie du progrès.

Je suis né au milieu de votre circonscription, j'ai passé toute ma vie dans l'arrondissement. Si je deviens votre député vous me reverrez souvent, et à l'œuvre vous jugerez mon activité et mon dévouement. JULES CIRIER.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Il paraît décidément que M. Jules Amigues se porte candidat dans la circonscription de Cambrai, et l'on assure que le rédacteur du *Petit Caporal* se présente comme bonapartiste. La chose est toute naturelle, étant donné le passé de M. Amigues ; mais la nouvelle situation qu'il s'est créée dans ce parti n'autorise-t-elle par ses anciens électeurs à se demander quel bonapartisme M. Amigues représente ? Si c'est le bonapartisme Amigues, ils pourront peut-être trouver que c'est insuffisant. »

La Commission départementale du Nord se réunira à la Préfecture, le 26 novembre, à deux heures.

Voici les affaires portées à l'ordre du jour :

Institut industriel de Lille, École de la maternité de Paris, Écoles des maîtres-mineurs de Douai, École vétérinaire d'Alfort, École d'Arts et Métiers de Châlons, Collège de Tourcoing, bourses vacantes, Maison du Bon-Pasteur idem. — Routes départementales, numéros 2, 6 et 14. Cession d'arbres et acquisition de terrains. — Bailleul, chemin vicinal, n° 5, fixation des limites. — Aix, id., n° 9, déviation. Hem, id., n° [illegible], redressement. — Bouchain, Rœulx et Mastaing, chemin vicinal de Bouchain à Rœulx, ouverture et fixation des limites, déclaration d'utilité publique. — Chemin d'intérêt commun n° 92, indemnité Trouillet, insuffisance de crédit, prélèvement sur le fond de réserve. — Chemins vicinaux ordinaires, subventions industrielles de 1878, arrondissements de Douai et Valenciennes, arrangements amiables. — Mœuvres, construction d'un presbytère, demande de secours. — Wambrechies, chemin vicinal n° 1, plan d'alignement.

Raimsars, id. n° 5, mise à largeur et fixation des limites. — Relevé des mandats émis pendant le mois d'octobre. — Loutre, enfant Wion, Marie-Elise, demande d'admission à l'assistance départementale. — Extrême misère demande de crédit sur la réserve pour dépenses imprévues. — Croix (Avesnes), demande de secours pour les indigents. — M. Laurent, demande de secours.

École normale de Douai, concession d'une bourse et d'une demi-bourse. — Lambersart, mobilier de l'école de filles, demande d'un secours de 300 fr. sur le fonds des amendes de police correctionnelle.

AFFAIRE PÉROT. — La transaction dont il a été parlé entre les nouveaux gérants de la société, les commissaires nommés par les actionnaires, d'une part, et M. Perot, d'autre part, est signée.

M. Pérot verse à la société 440.000 francs plus tous les frais judiciaires.

Le tribunal avait condamné M. Perot à payer 642.000 francs. — Certains actionnaires se sont demandé pourquoi les commissaires et les nouveaux gérants avaient consenti à réduire cette somme à 440,000 fr. — Est-ce parcequ'ils auraient craint de voir la condamnation réduite par la cour d'appel ? — Nullement, mais en présence de la situation de fortune de M. Perot et des reprises matrimoniales qu'aurait eu à exercer madame Pérot, il a été reconnu que, même avec une confirmation pure et simple, même avec une condamnation majorée, l'on ne serait jamais parvenu à obtenir par les voies forcées qu'une somme inférieure à 440,000 francs.

Par décret du président de la République, les sous-officiers ci-après désignés ont été promus au grade de sous-lieutenant, dans l'infanterie :

Au 1er de ligne, M. Coquelet, adjudant au 43e de ligne.

Au 88e de ligne, M. Pandelie, adjudant au 26e de ligne.

Au 16e bataillon de chasseurs, M. Simon[illegible], sergent-major au 19e de ce bataillon.

La police recherche activement l'auteur d'un vol qui a été commis avant-hier, dans une filature de la rue de l'Espérance. Une chaîne en laine d'une valeur de 250 francs environ a disparu sans qu'on ait pu découvrir les traces de celui qui l'a enlevée.

Deux tentatives de vol ont eu lieu la nuit dernière: la première chez M. Gustave Ferraille, boucher rue d'Inkermann. Les voleurs ont pénétré chez lui en escaladant un mur et en fracturant une serrure. Ils ont heureusement été dérangés dans leur besogne et sont partis sans avoir rien enlevé. Ces rodeurs, car on a tout lieu de supposer que ce sont les mêmes ont ensuite essayé de s'introduire chez M. Desmedt, tailleur rue de la Perche, en décrochant un volet qu'on a retrouvé dans une pâture voisine. Cette fois encore leur tentative est restée sans résultat.

Un mauvais sujet, Jean-Baptiste Leclercq, âgé de 17 ans, a battu si violemment un jeune manœuvre de maçon Jules Lonue, que ce dernier a dû être transporté à l'hôpital. L'état du blessé est grave, les coups ayant causé une très-forte commotion cérébrale.

Jean-Baptiste Leclercq est en fuite.

Un maçon occupé à creuser un puits près de la remise du tramways route de Wattrelos, a été atteint par un seau rempli de terre qui lui est tombé sur l'épaule d'une hauteur de huit mètres. L'épaule a été fracturée.

Ce malheureux maçon se nomme Charles Defontaine. Il a été reconduit chez lui, à Croix, après avoir reçu les soins de M. le docteur Paquet.

On nous demande de Roncq, « à combien s'élèvent à Tourcoing, les frais à faire pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un estaminet. »

Voici les renseignements exacts que nous avons recueillis; nous les publions, à cause du grand nombre de personnes intéressées [illegible]

Si l'impétrant est d'origine française les frais sont peu importants, mais s'il est étranger, belge par exemple, ils se chiffrent de la manière suivante :

1° Extrait du casier judiciaire avec timbre d'envoi, 4 francs ;

2° Timbre pour la pétition au préfet, 0,60 centimes.

3° Timbre pour l'expédition de l'arrêté du préfet autorisant l'ouverture de l'estaminet, 1 fr. 80.

Ayant commis un vol à Comines (Belgique) un individu nommé Claerbout s'était réfugié à Marcq-en-Barœul. Or, la gendarmerie de Tourcoing ayant reçu un avis du juge d'instruction de Lille, lequel en avait reçu un celui d'Ypres, s'en vint chercher Claerbout à Marcq; elle le découvrit déchargeant de la houille, chez M. Scrive.

Claerbout nia d'abord le vol qui consistait en vêtements, mais comme il portait ces vêtements mêmes, les gendarmes le convainquirent d'imposture. Claerbout ne se déconcerta pas ; il déclara que ses habits ressemblaient à ceux volés, il n'y comprenait rien, car ils lui avaient été donnés par sa mère qui habite Ypres.

Néanmoins, il a été arrêté.

Les vols dont nous avons parlé hier, consistent en laines peignées.

La valeur d'un des deux vols est de 2,000 francs approximativement.

Les laines volées était déposées au fur et à mesure dans une maison de la rue de la Blanche-Porte; c'est là que le voleur a été pris.

L'homme arrêté est un employé de commerce nommé D... Il nie toute participation aux vols.

On a arrêté, hier matin, à Neuville-en-Ferrain, Eugène Verhœck, tisserand, âgé de 30 ans, pour fraude.

— CAMBRAI. — « On nous annonce la révocation de M. Desprez, percepteur de la ville de Lyon. M. Desprez qui est un excellent comptable des deniers publics avait pu échapper jusqu'ici à la vengeance et à la cupidité des radicaux; mais on ne lui a pas pardonné d'avoir été préfet « sous l'ordre moral. »

« M. Desprez, qui a été avocat au Conseil d'État, va se faire inscrire au barreau de Montauban. »

Cette nouvelle qui nous est donnée par l'*Agence Ballero* ne nous étonne pas.

M. Desprez est notre compatriote. Nous connaissons assez sa grande honnêteté et ses hautes capacités pour savoir qu'il est digne en tout point d'être révoqué par le gouvernement actuel. (*Emancipateur*).

— AMIENS. — Bourdelle, condamné à mort par la cour d'assises de la Somme, ne s'est pas pourvu en cassation; il a formé un recours en grâce et des demandes sont faites dans le but d'obtenir sa grâce. Bourdelle, toujours renfermé à la prison d'Amiens, attend le résultat de ces démarches.

LE CATEAU. — Un grave accident vient d'arriver au cirque Bazola, installé depuis quelques jours dans cette ville.

Un écuyer de premier ordre, M. Borhn, sujet anglais, était sur son cheval, et jouait la scène du marin en détresse.

Dans un mouvement, il manqua le corps du cheval, et alla retomber la tête première, sur les rebords de l'arène. Il resta sur le carreau inanimé, on s'empressa de lui prodiguer les soins les soins les plus empressés, mais sa blessure était des plus graves.

Le lendemain matin il rendait le dernier soupir au milieu de la troupe éplorée.

Le cirque Bazola perd en lui un écuyer de premier ordre et un camarade dévoué.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 novembre. — Alice Ducoulombier, Croix rouge. — Julie Quesnoy, rue de Tournai. — Louis Montaine, et Henri Montaine (jumeaux), rue Verte. — Jules Poppe, Blanc-seau.

Du 20. — Albert Vandebrouck, Marlière. — Thérèsa Cau, Rue Quiéten. — Sidonie Boyé, Chemin des Mottes. — Alphonse Maton, rue du Moulin Fagot. — Joseph Desroussaux, Chemin des Mottes.

Du 21. — Antoinette Leman, rue chêne Houpline.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 novembre. — Jean Beuscart, 1 ans et 2 mois, rue du Chêne Houpline.

Du 20. — Victor-Alexandre Lefebvre, 48 ans et 7 mois, époux de Clara Marie Six, Grande Place.

Du 21. — Néant.

MARIAGES du 20 novembre. — Raymond Julien, 22 ans, boucher, et Marie-Amélie Dedryver, 24 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 24 novembre 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'Âme de Monsieur Louis-Joseph DESVIGNES, veuf de Dame Florine Bayart, décédé à Roubaix, le 24 octobre 1879, dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 24 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Louis-François DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 8 avril 1876, à l'âge de 54 ans, et de Dame Stéphanie-Angélique DELOMMEL, son épouse, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1878, à l'âge de 55 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 22 novembre

Ministère public : M. MORILLOT, substitut du procureur-général.

1re affaire.

François Bernard, dit Catia ou Chatelier, né à Brésillies-l'Abbaye (Belgique), le 2 avril 1845, ouvrier marbrier, demeurant à Cousolre, arrondissement d'Avesnes, est accusé d'attentats à la pudeur commis avec violences sur une fille âgée de plus de 13 ans.

Me Dubus assiste l'accusé.

Les débats ont lieu à huis-clos.

Bernard est condamné à quatre ans de prison.

2e affaire.

Jean-Baptiste Dedessuslemoustier, né à Launoy, arrondissement de Lille, le 12 novembre 1834, exerce à Lille la profession de frappeur. L'accusation lui reproche d'avoir, en septembre dernier, à Lille, commis des vols de lapins et de divers outils. Ces vols, sans grande importance, sont compliqués de circonstances graves : effraction intérieure et escalade d'un édifice.

Me Desespringalle réfute l'accusation.

La cour condamne l'accusé à six ans de réclusion.

3e affaire.

Benjamin Coudevylle, né à Spycker, arrondissement de Dunkerque, le 1er janvier 1836, batteur de matelas, sans domicile fixe, est accusé de nombreux vols qualifiés, commis à [illegible] et à [illegible], arrondissement d'Hazebrouck. Tous ces vols sont accompagnés d'effraction intérieure ou d'effraction extérieure, non moins que d'escalade.

Me Desespringalle plaide pour Coudevylle qui est condamné à 15 ans de travaux forcés.

Cette affaire clot la session.

Les contumax sont renvoyés à la session prochaine.

VARIÉTÉS

Le Maréchal Canrobert

Le général Certain Canrobert est né en 1809. Sorti de l'École de Saint-Cyr dans les premiers rangs, il fut nommé sous-lieutenant en 1828. Lieutenant en 1832, il était appelé en Afrique en 1835, et faisait partie de l'expédition de Mascara. Plus tard, il assistait, dans la province d'Oran, à la prise de Tlemcen, aux combats de Sidi-Yacoub, de la Tafna, de la Sikkak. Il fut nommé capitaine en 1837.

La même année, au siége de Constantine, il recevait une blessure sur la brèche, à côté du colonel Combes, qui, avant de mourir, enthousiasmé de la valeur de Canrobert, ne pensait, quoique frappé à mort, qu'à le recommander au maréchal Vallée.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, il fut chargé d'organiser, avec les bandes de l'armée carliste, refoulées sur le sol français, un bataillon pour la légion étrangère ; ces étrangers allèrent combattre sous notre drapeau en Algérie.

En 1841, Canrobert, resté en France, retourna en Afrique ; et après les combats des cols de Mouzaïa et du Gontas, il fut élevé au grade de chef de bataillon en 1842.

On lui confia un bataillon de chasseurs, avec lequel il fouilla l'Algérie en tous sens.

Il traqua Bou-Maza avec Saint-Arnaud et contribua au succès des expéditions dirigées contre lui ; l'heureux résultat des courses insensées auxquelles il fallut se livrer pour forcer ce chef de bandes dans ses repaires, valurent à Canrobert l'épaulette de lieutenant-colonel en 1845.

Nous sommes arrivés au point le plus éclatant de la vie de Canrobert.

En 1849, il commandait ses zouaves, dont il avait compris le caractère et qu'il maniait admirablement ; il avait son régiment dans la main.

Nul, mieux que lui, ne savait entraîner de la voix, du geste, de l'exemple, ces soldats intrépides qu'il avait eu l'honneur d'étonner par un courage fougueux, dont rien ne donnerait l'idée ; ainsi, dans l'Aurès, il était à cheval, en tête de ses hommes, devant une grande embuscade très-rude à enlever.

Fatigué d'une fusillade qui se prolongeait, voyant ses zouaves, non pas mous à l'attaque par manque de valeur, mais tellement éreintés d'une longue lutte qu'ils n'avaient plus le souffle, Canrobert voulut les jeter sur l'ennemi quand même.

— En avant ! cria-t-il.

Et il lança son cheval au galop de charge.

On le vit arriver seul sur l'embuscade faire feu de ses pistolets sur l'ennemi stupéfié et le sabrer ensuite ; une minute durant, il soutint contre des nuées de Kabyles un de ces combats homériques que l'on croit relégués parmi les légendes antiques et que Canrobert renouvela maintes fois.

Les zouaves accoururent et le dégagèrent.

Reproches des soldats, furieux qu'il se fût exposé ainsi.

Réponse de Canrobert :

— Vous tiriez la langue comme des chiens qui ont soif, mes enfants ; j'ai vu que vous en aviez assez et qu'une seule chose pouvait vous arracher un effort impossible.

» Je l'ai faite !...

Les zouaves étaient habitués à ces tours de Canrobert qui, dans les crises de fatigues, les forçait à se lever du sol où ils haletaient, pour se reporter en avant ; ils juraient de l'abandonner et ne le suivaient que de plus belle à la prochaine occasion.

Tel était Canrobert lorsqu'il accomplit l'étonnant fait d'armes de Zaatha.

Nous assiégions cette oasis depuis quarante-deux jours sans succès.

Canrobert, [illegible] avec son régiment, se trouve en route, dans une position atroce ; le choléra s'abat sur sa colonne et lui enlève 50 hommes par jour ; avec son faible effectif, il en avait pour quelques semaines à peine.

Tout à coup il arrive en présence de six mille Arabes qui lui barrent le chemin.

Comment passer ?

Avec son convoi chargé de mourants, avec ses compagnies décimées, comment engager une lutte qui lui jettera bas la moitié de son monde le premier jour ; qui livrera le reste aux incessantes attaques de l'ennemi, alors qu'il aura forcé la position après de grandes pertes ?

Canrobert prend une décision étrange.

Il mande les chefs ennemis.

Ceux-ci accourent en parlementaires.

Le général leur montre son camp, il leur fait voir les cadavres bleus des morts, les corps livides des mourants ; il leur fait entendre les râles d'agonie et les cris désespérés dont le camp retentit.

Les Arabes écoutent et s'effrayent.

Canrobert les voit pâlir.

Alors dans une pose superbe que rien ne saurait rendre, une main tenant demi ouvert les pans de son haïk blanc, l'autre tendue vers les tombes béantes attendant les victimes, il dit aux cheiks épouvantés :

— Allez dire aux vôtres qu'ils m'ouvrent passage, car j'apporte la peste dans les plis de mon manteau !

Les chefs s'enfuirent.

Une heure après les cavaliers ennemis avaient tous disparu.

Canrobert continuait sa route.

L'épidémie violente, dès le début, semblait prendre chaque jour plus de forces ; on marchait en plein désert ; l'eau même manquait à la colonne, épuisée par les privations et la fatigue.

Canrobert suppléa à tout.

Il eut d'abord à lutter contre la démoralisation qui s'emparait des soldats ; il semblait qu'un nuage noir couvrît les bataillons ; le découragement était sur eux et abattait les volontés.

On vit des hommes se brûler la cervelle sans être atteints par le choléra ; ils voulaient échapper à la terreur, par la mort.

Le colonel Canrobert annonça que celui qui se suiciderait serait mis à l'ordre du jour comme traître et lâche devant l'ennemi.

Les suicides cessèrent.

Canrobert se fit chirurgien, sœur de charité, soldat du train; il prodigua les mâles exhortations, et dompta la peur qui s'emparait des sens.

La mortalité, effrayante d'abord, se ralentit.

Alors, comme plus tard en Orient, il fit faire à ses troupes un appel à l'énergie, constatant que les faiblesses d'âme, les défaillances étaient en quelque sorte un appoint à l'épidémie et il persuada aux soldats ce que nous croyons absolument vrai, que la crainte fait plus de victimes que la maladie. Il sauva ainsi sa colonne.

Dès lors, les soldats eurent en lui cette confiance pleine et entière qui est la principale force des généraux et qui établit entre eux et la troupe un courant sympathique précieux aux jours critiques et qui est un sûr garant de victoire.

Canrobert arriva devant Zaatcha.

Il prit part aux dernières opérations du siége et vit nos assauts repoussés.

Les Arabes et les Kabyles étaient accourus dans la ville à l'appel de Bou-Zian, un des plus grands guerriers que la terre d'Afrique ait produits ; galvanisés par les prédications de cet homme, marabout illustre et intrépide soldat, les assiégés tenaient à ce point qu'au lieu d'avancer nous reculions.

Les nombreux jardins tous clos de murs, les terrasses des maisons toutes crénelées, la sauvage ardeur des Arabes, tous dédaigneux de la mort, mille difficultés inextricables, mille dangers arrêtaient nos troupes.

Canrobert, au moment où l'on allait lever le siége, proposa de tenter un dernier assaut.

Il offrit de se mettre à la tête d'une colonne de volontaires, pris dans ses zouaves ; on accepta ce dévouement héroïque.

Il forma sa colonne, la harangua, lui sut mettre le feu sous le ventre et la lança, prenant la tête.

Il couronna la brèche et, derrière lui, les colonnes entrèrent dans la ville.

La mort avait tout fauché autour de Canrobert dans cet assaut.

Il restait debout et sans blessures.

Chance inouïe !

Bonheur incompréhensible !

Ce fait d'armes qui nous donnait une victoire, à la veille d'un échec, mit le comble à la réputation de Canrobert ; tous les yeux étaient désormais fixés sur lui.

Il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur ; puis, en 1850, il était général de brigade ; en 1853, il passait général de division.

Le général fut mis à la tête de la 1re division de l'armée d'Orient qui fut lancée dans la trop fameuse pointe à travers la Dobrutcha, à la suite des Bachi-Bouzous.

Ceux-ci atteignirent les Cosaques de l'arrière-garde des Russes et livrèrent un combat, dans lequel ils furent très brillants; l'on se replia sur le bivac d'où l'on était parti.

Ce jour-là fut néfaste.

Les troupes avaient beaucoup marché, beaucoup couru, par une chaleur épouvantable.

Il y avait un orage sec dans l'air et l'on respirait du feu : le siroco soufflait.

On gagna le bivac.

Le choléra s'abattit, comme la foudre sur ce camp, et en un instant 200 hommes furent frappés et se débattirent dans les affres de l'agonie.

A chaque instant on entendait passer des corvées allant porter en terre des cadavres.

La nuit se passa lente et mortelle.

Au jour, parurent des masses d'infanterie.

C'était la 1re division, commandée par Espinasse en l'absence de Canrobert, partie en reconnaissance devant Sébastopol. Elle arrivait, sans sacs, par *alerte*, craignant que les bachi-bouzous ne fussent engagés, le bruit ayant couru qu'ils avaient donné au milieu de forces très-supérieures en nombre et qu'ils étaient cernés.

Impossible de songer à aller plus loin.

En conseil de guerre, on résolut de gagner Varna au plus vite et l'on battit en retraite

L'entrée à Mangalia fut navrante.

Partout la désolation.

Mais tout à coup, les premiers soldats, en arrivant près de la plage, virent au milieu de vivres, de chaudes couvertures, de secours de toute sorte amoncelés, un homme qui attendait, les bras croisés sur sa poitrine; deux grosses larmes sillonnaient ses joues... c'était Canrobert qui, une fois encore, allait entrer en lutte contre le choléra.

Les premiers qui l'aperçurent poussèrent un long cri de joie et coururent à lui, l'entourant, l'embrassant, l'accablant avec enthousiasme; et lui, serrant les mains tendues vers lui, répondit magnifiquement à cet élan

Il sentit qu'une réaction salutaire s'opérait dans la division; il y aida par une phrase superbe.

— Me voici, dit-il; assez tremblé comme ça devant la maladie. Je ne veux plus de choléra.

Le lendemain, on se mit en route presque gaiement; plus de cas foudroyants; plus de morts subites.

* * *

Après la bataille de l'Alma à laquelle il prit une part si glorieuse, Canrobert succéda à Saint-Arnaud.

Il dirigea, avec une grande sûreté de vue, la fameuse journée d'Inkermann, d'abord une diversion des Russes, contre Baklava, puis une véritable sortie sur notre attaque de gauche et le célèbre combat d'Inkermann même.

Grâce aux renforts que Canrobert envoya à Bosquet, celui-ci put terminer le combat par la charge qui illustra à jamais son nom ; il pouvait, lui, général en chef, détailler les actes, amoindrir ceux de son lieutenant. Il fit le contraire.

Il exalta l'héroïque service de Bosquet.

* * *

Le plan de la campagne, qui consistait à tourner l'ennemi et à refouler son armée de secours, avait été tracé par le général Niel et tous les chefs de service. Seul, Raglan s'acharnait à le trouver mauvais.

En face de cette résistance, Canrobert donnait sa démission qui fut acceptée.

Non-seulement Canrobert se retira, mais, sachant quels regrets il laisserait, il voulait rester parmi nous, reprenant un commandement modeste, prêtant au nouveau général en chef le prestige de son nom et l'appui de ses conseils, apaisant nos ressentiments rendant plus facile ainsi la tâche de son successeur : c'était pousser l'abnégation à ses dernières limites.

On convoqua un conseil de guerre.

Quand tous les généraux furent rassemblés, Pélissier annonça de sa voix brève et ferme, qu'il avait consenti à adopter le système des assauts directs, qu'il n'en demanderait plus, qu'il avait décidé la prise du mamelon Vert et qu'on le prendrait.

On le prit.

En France, on apprécia la conduite de Canrobert; les soldats revenus de Crimée dirent au pays ce qu'il valait; il fut nommé maréchal de France.

A la tête du 3e corps, en Italie, il amena des renforts au moment décisif pendant la bataille de Magenta.

A Solferino, il se trouva dans la situation la plus fausse, la plus pénible, la plus difficile.

Il occupait l'extrême droite de l'armée; il fut averti, par l'empereur lui-même, que trente mille hommes, sortis de Mantoue, essayaient de se porter sur nos derrières ; on lui prescrivait de se garder contre ce mouvement tournant.

Canrobert avait son chiffre de troupes égal à celui de l'ennemi.

La garnison de Mantoue se trouva inopinément en face d'une division du cinquième corps français, qui opérait loin du grand théâtre de la guerre ; nul, dans l'armée, ne savait ce corps si rapproché ce jour-là ; on ignorait qu'une de ces divisions était face de la garnison de Mantoue.

Celle-ci, à la vue de cette troupe, [illegible]